



RÈGLEMENT

ENDURO XTREM GAVIN

2016



Ce règlement adopte les bases générales de la réglementation de la FÉDÉRATION ARAGONAISE DE CYCLISME pour le III OPEN ARAGÓN ENDURO VTT 2016 ainsi que du TROPHÉE ENDURO VTT DES PYRÉNÉES 2016. À l'exception des précisions suivantes:

CHAPITRE 01

Concepts de base

1.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Le Rally-Descente ou Enduro-Rally se réalise avec de Mountain Bikes (MTB) ou VTT, et consiste en une course disputée sur des sentiers et chemins dans laquelle chaque participant se bat de forme individuelle contre le chronomètre. L'épreuve se compose de plusieurs spéciales chronométrées (TC) et de liaison (TE ou SE) à effectuer dans un temps prédéterminé. Les spéciales chronométrées sont individuelles et majoritairement en descente. Le vainqueur sera celui qui réalise le temps le plus court en additionnant ses chronos de spéciales et ses pénalisations.

1.2 PROGRAMME

Dates: **23 et 24 avril 2016.**

Samedi 23 Reconnaissance | Spéciale secrète de classification pour le départ de dimanche. Journée de reconnaissance des liaisons et des tracés, avec ouverture du comité de courses qui sera ouvert le matin comme l'après-midi. L'après-midi s'organisera les vagues de classification pour déterminer l'ordre des départs de la course de dimanche.

Domingo 24 Course Enduro | Super Final | Podium Enduro | Repas

Dimanche à 8:00 heures: début de la course avec liaison et 3 spéciales chronométrées.

Tous les pilotes devront être présents dans la zone des paddocks, 15 minutes avant le départ du premier coureur, pour recevoir des précisions de la part du comité de courses sur le déroulement de l'épreuve. Les horaires pourront être modifiés en fonction du nombre de compétiteurs inscrits. Le comité informera préalablement toute modification.

1.3 INFORMATION GÉNÉRALE

Services: Ravitaillement liquide et solide, assistance mécanique, assistance médicale, sac du coureur. Repas pour tous les participants.

Prix: 30€ pour les personnes licenciées auprès d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale (UCI et non cyclotouriste), 36€ pour les personnes non licenciées.

Inscriptions limitées à 150 participants: www.xtremgavin.com .

Information et contact: www.xtremgavin.com | www.biescasdh.com | www.facebook.com/BTT.Gavin

Mail: biescasdh@gmail.com | acmsanbartolome@gmail.com



CHAPITRE 02

Règlement Technique

2.1. MOUNTAIN BIKES ADMISES

Les participants ne pourront utiliser qu'un seul vélo MTB avec lequel ils débuteront et finiront chaque section.

Les vélos, ainsi que leurs roues, peuvent être marqués par le comité de courses de manière à éviter tout remplacement de ces pièces pendant la course. Même une avarie grave ne justifiera en aucun cas le remplacement d'une pièce importante de la MTB comme peuvent l'être une jante, un amortisseur, la fourche, le guidon, etc.

Il est recommandé aux participants d'être équipé d'un kit de réparation qui leur permet de réparer une crevaison, car il n'est pas autorisé de changer de pneumatiques pendant la course.

Le comité de courses se réserve le droit d'exclure toute MTB qui ne répond pas aux normes et/ou aux conditions minimums de sécurité.

Les dossards doivent être portés de manière lisible tout en respectant l'information et la publicité insérée dans ceux-ci.

2.2. ÉQUIPEMENT PERSONNEL ET DE SÉCURITÉ.

Le port d'un casque homologué CE est obligatoire. Il est vivement conseillé que celui-ci soit intégral et accompagné de genouillère, de coudière, de gants, d'une protection dorsale (homologuée CE) et d'un sac à dos d'hydratation comprenant un outillage de base.

Dans tous les cas, les compétiteurs sont seuls responsables de leur correcte protection en fonction de leurs habiletés et techniques ainsi que de la conformité aux normes en vigueur des matériels de protection qu'ils utilisent. Les compétiteurs qui n'utilisent pas les équipements précédemment recommandés ne pourront en aucun cas déposer une réclamation pour lésions corporelles. Le port du casque est obligatoire lors des liaisons.

Le port d'un téléphone portable chargé est obligatoire dès le début de la course et vous pourriez être amené à devoir démontrer que celui-ci est en état de marche à la fin d'une spécial ou de la course. Le carnet de course disposera des numéros de téléphone nécessaires en cas d'urgence.

2.3. INSCRIPTIONS ET FRAIS

Les inscriptions s'effectueront via le site officiel www.xtremgavin.com entre le 15 février et le 20 avril. Ce délai se prolongera jusqu'au jour de la course jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Les frais d'inscription en ligne seront de 30€ (plus certains frais inhérents au plate-formes d'inscription) pour les personnes licenciées auprès d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale (UCI et non cyclotouriste). Pour les personnes non licenciées à une fédération affiliée à l'UCI ou non licenciées, un coût supplémentaire de 6€ devra être facturé. Cette majoration correspond à une licence à la journée, valide le jour de la compétition et homologué par la fédération Aragonaise de cyclisme.

Les inscriptions sur place le jour de la course auront un surcoût de traitement de 5€ par rapport au tarif on line.

Le montant de l'inscription donne droit à participer à l'épreuve, comprend une assurance responsabilité civile et accident, donne accès à tous les services proposés par le comité de courses pour les compétiteurs. Enfin, une poche de bienvenue avec des cadeaux souvenir de l'épreuve sera remise à chaque participant.

2.4. RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera la veille de la compétition: le 23/04/2016 entre 16:00 et 20:00. Il sera également possible d'effectuer le retrait le 24/04/2016 entre 07:00 et 07:30. Il est vivement recommandé de retirer son dossard le premier jour pour le bon déroulement de l'épreuve.

2.5. CIRCUITS

Les zones de départ et d'arrivée seront clairement signalées. Les parcours seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise accompagnés de panneaux de danger, de précautions et de direction.

Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité et remettre en place la rubalise pour éviter que les participants suivants ne s'égarent.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification du participant.

Si un pilote est surpris en train de manipuler la signalisation du parcours, il sera disqualifié immédiatement de la course. Des commissaires situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement. Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

2.6. RAVITAILLEMENT

L'organisation offrira des ravitaillements en liquide à la fin de chaque spéciale et en des points précis des liaisons. Les coureurs seront informés avant la course de la localisation exacte de ces ravitaillements. Dans ces postes, aucun contenant ne sera fourni (ni verre, ni bouteille) et il ne sera pas permis de boire directement dans les carafes. Les contenants personnels seront tout simplement remplis, c'est pourquoi il est obligatoire que chaque compétiteur apporte avec lui



le contenant qu'il lui semble le plus adéquat. Néanmoins, il est vivement conseillé à chaque participant de posséder une réserve d'eau et quelques aliments énergétiques.

2.7. ASISTANCE

Il est recommandé à chaque participant d'être équipé d'un minimum d'outils et de pièces de rechange pour la réparation de certaines avaries. De même, il est conseillé d'emmener avec soi une trousse de premier secours. L'assistance mécanique et les pièces remplacées devront être abonnées sur place à l'assistance elle-même.

L'organisation disposera d'une assistance médicale gratuite.

2.8. ANNULATION OU MODIFICATION DE L'ÉPREUVE

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendante de sa volonté, la présente compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée. Si tel est le cas, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

2.9. RESPONSABILITÉ DES COMPÉTITEURS

Chaque compétiteur devra être responsable de sa participation dans la course. Il jugera à tout moment s'ils peuvent continuer ou non la compétition. D'autre part, si le médecin officiel ou le directeur de course s'aperçoivent qu'il y a un risque pour sa santé, le concurrent sera mis hors course.

Tous les participants inscrits déclarent avoir effectué un entraînement adéquat pour la réalisation de l'épreuve et être dans une parfaite condition physique pour l'affronter. De la même manière, ils déclarent ne souffrir d'aucune lésion qui puisse s'aggraver pendant l'épreuve. Chaque compétiteur décide VOLONTAIREMENT de participer à cette compétition en acceptant tous les risques et toutes les situations qui pourraient dérivé de leur participation, libérant ainsi de toute responsabilité l'organisation, la mairie, les collaborateurs et les sponsors, de possible lésion tant physique que psychique, accident avec des véhicules à moteur ou non et de toute autre situation qui puisse surger.

Le participant accepte par le simple fait de formaliser son inscription, les risques inhérents à sa participation sur une épreuve ouverte à la circulation, ce qui décharge l'organisation de toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident.

2.10. DROIT À L'IMAGE ET PUBLICITÉ

Par sa participation à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (et ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans l'enduro en vue de toute exploitation future directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et / ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

2.11. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Conformément à la législation en vigueur et fixé dans la loi organique 15/1999 de protection de données à caractère personnel du 13 décembre, le participant est informé et donne son consentement à l'incorporation de ses données personnelles dans les fichiers de l'association San Bartolomé, la finalité étant de pouvoir participer à cet événement annuel, ainsi que de les tenir informés sur les activités et les événements du club.

De même, le participant est informé sur la possibilité d'exercer un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, dans les termes établis dans la législation en vigueur, en pouvant utiliser à cette fin le courrier électronique suivant : acmsanbartolome@gmail.com .

CHAPITRE 03

Reconnaissance

Les participants pourront reconnaître le parcours du samedi au jeudi antérieur à la compétition. Ils pourront s'entraîner indéfiniment sur les spéciales, mais sans aucune aide pour remonter. De même, il n'est pas autorisé de circuler en sens inverse sur les parcours chronométrés. Nous rappelons également que le fait d'avoir ou d'essayer d'obtenir n'importe quelles informations sur les spéciales chronométrées, avant les reconnaissances, par les participants ou toutes personnes liées à ceux-ci, est totalement interdit. Les participants sont autorisés à filmer et photographier les parcours pendant la période de reconnaissance de manière à pouvoir les étudier a posteriori.

CHAPITRE 04

Vérifications administratives et techniques.

L'horaire et l'emplacement des points de vérifications seront indiqués dans le règlement spécifique à chaque spéciale. La présentation du participant aux vérifications techniques est obligatoire. La non-présentation sera pénalisée conformément aux normes. D'autre part, si un participant se présente aux vérifications techniques, sans carte d'identité, sans carte de la sécurité sociale ou justificatif d'une assurance privée, sans les accessoires de sécurité physique établis (protections), avec une MTB non conforme sur le plan technique ou avec un téléphone portable qui ne remplit pas les conditions mentionnées dans ce règlement, il ne sera pas autorisé à prendre le départ.

La vérification s'effectuera 10mn avant l'heure théorique de départ de chaque participant au point de contrôle horaire (CH) au départ de l'épreuve. À leur arrivée, chaque participant conduira sa MTB dans un parc fermé pour faire vérifier au minimum sa conformité aux normes techniques et/ou aux conditions minimums de sécurité, le parfait état du carnet de contrôle et le correct fonctionnement du téléphone portable.

CHAPITRE 05

Départ

La réalisation d'une cérémonie de départ sera obligatoire conformément à la norme établie. La liste des participants autorisés à y participer et publié par le directeur de course prendra en compte le résultat des vérifications techniques précédentes. La cérémonie de départ est obligatoire pour tous les participants inscrits. L'ordre des départs s'établira en fonction du niveau des participants. Chaque participant devra se présenter au CH de départ de chaque spéciale, 5 minutes avant l'heure qui figure sur la liste officielle des participants autorisés à prendre le départ. Tout retard de présentation à cette convocation sera pénalisé. Le CH de départ de l'épreuve est soumis aux mêmes procédures de contrôle que les autres CH. Tout participant arrivant en retard à la convocation de départ de la course, d'une étape, d'une section ou d'une liaison sera pénalisé.

CHAPITRE 06

Spéciale chronométrée (TC)

Les TC sont des épreuves de vitesse en descente sur sentiers et chemins. Dans les TC, le chronométrage se réalisera à la seconde. Le directeur de course définira la fréquence des départs sur les spéciales chronométrées. Pendant les TC, l'utilisation d'accessoires de protection individuelle réglementaire est obligatoire sous peine d'exclusion. Il est strictement interdit aux participants de circuler en sens inverse sur les TC.

CHAPITRE 07

Sécurité dans les spéciales chronométrées

Si un pilote subit une avarie au cours de l'une des spéciales chronométrées et se déplace lentement ou bien en poussant sa MTB, il devra le faire en dehors de la zone de passage des autres concurrents de façon à ne pas les gêner et les mettre en danger. D'autre part, ce pilote devra faire un signal aux deux pilotes suivants qui le dépasseront pour que ceux-ci préviennent au contrôle d'arrivée (ces deux pilotes ont l'obligation d'informer, tout omission peut être pénalisé de 5 secondes). Le signe sera l'un des bras perpendiculaires au corps avec le pouce relevé vers le ciel de façon à indiquer sa bonne forme physique et en disant «OK» en même temps.

Si, sur une spéciale chronométrée un pilote souffre un accident et s'il est conscient, mais a besoin d'aide, il devra lever, l'un des bras au-dessus de la tête et l'agiter de gauche à droite avec la main ouverte. Le pilote suivant a l'obligation de s'arrêter et de l'assister tout en appelant le CH du départ de la spéciale, d'où, se coordonnera la neutralisation de la compétition de façon à évacuer le blessé. Le premier pilote qui s'arrêtera devra arrêter le suivant, grâce au signe précédemment indiqué, pour que celui-ci puisse l'aider à protéger le lieu de manière à éviter un suraccident là où il y a peu de visibilité. Dans de pareilles situations, il est fort probable que le TC soit neutralisé et qu'il y ait un regroupement à la fin de celui-ci. Si l'accident ne revêt aucune gravité, mais que le pilote accidenté a demandé la neutralisation de la course, ce dernier sera sanctionné par une interdiction de participation dans de prochaines courses.

Si un pilote rencontre une victime d'accident au sol et qui soit dans l'incapacité de faire le signe, ce pilote devra s'arrêter pour assister le blessé, étant par conséquent neutralisé la

spéciale. Ne pas accomplir ces obligations, et celles du paragraphe précédent, peut être sanctionné, en fonction de la gravité, par la disqualification du pilote ou l'interdiction de prendre le départ dans de futures étapes du championnat.

Si dans un TC, un pilote décide d'abandonner la course quel que soit le motif, et qu'il décide de s'arrêter le long du parcours comme simple spectateur, il devra se manifester auprès des deux pilotes suivants comme indiqués antérieurement, il devra garer sa MTB dans un lieu sûr et communiquer la situation par téléphone au poste de contrôle d'arriver de la spéciale concernée. S'il décide d'abandonner au cours d'une liaison SE, il devra le communiquer par téléphone au commissaire du contrôle horaire suivant. Le fait de ne pas remplir cette obligation impliquera automatiquement une sanction qui interdira toute participation de ce pilote dans de prochaines courses.

Si un pilote rattrape un autre pilote au cours d'une spéciale chronométrée, ce dernier à l'obligation de s'écarte immédiatement pour le laissez-passer, à condition que le point d'arrêt ne mette pas en danger leur sécurité. Le pilote qui désire doubler doit crier "PASO" pour le prévenir de sa présence.

CHAPITRE 08

Classification

Le classement sera déterminé à partir de la somme des temps obtenus lors des spéciales chronométrées (TC) et des pénalisations en temps.

Récompense

Des trophées et un détail de l'organisation pour les trois premiers classifiés de chaque catégorie. Il n'y aura pas de récompenses en espèces sauf lors du classement général final. La FAC et l'association EnduroPlaisir remettront des Récompenses en espèces conformément au Règlement Général de VTT des participants au III OPEN ARAGON ENDURO BTT 2016 et du Règlement de L'ENDURO VTT DES PYRÉNÉES 2016.

Lors de la dernière épreuve du III OPEN DE ARAGÓN ENDURO, il s'imposera un maillot au leader de la General Final.

CHAPITRE 09

Respect de l'environnement

Le Mountain Bike est une activité sportive et de loisir qui se déroule en montagne et en contact direct avec la nature. Il est donc du devoir de tous, de réduire au minimum l'impact de ce sport sur l'environnement.

Étant donnée la grande valeur écologique des cadres environnementaux qui recevront ces compétitions, tant les participants que les membres de l'organisation devront faire un effort pour préserver cet environnement naturel en adoptant une posture respectueuse comme :

Éviter de générer des déchets, et si c'est le cas, de bien vouloir les déposer dans les lieux prévus à cet effet / Respecter les piétons / faire attention aux animaux sauvages / ne pas sortir

des tracés naturellement délimités / ne pas envahir de propriétés privées / faire attention à ne pas verser d'huiles ou de ne pas abandonner de pièces de rechange / ne pas camper.

ANEXE 01

Résumé des Pénalisations

Disqualification:

(I) Transiter hors du parcours balisé; (II) Annoter ou rectifier l'avis d'un commissaire de course sur le carnet de contrôle, comme la détérioration de celui-ci de façon qu'il soit illisible; (III) Jeter des déchets au sol ou n'importe quel autre comportement anarchique; (IV) Modifier le parcours pendant la semaine d'entraînement; (V) Retard supérieur à 15 minutes sur l'horaire établi entre deux contrôles horaires, à un point de vérification ou au début de la compétition; (VI) Ne pas être en possession des équipements de protection personnelle sur un TC; (VII) Réaliser une reconnaissance sous n'importe quelle forme ou un entraînement le jour antérieur à la compétition; (VIII) Ne pas remplir les exigences techniques et administratives lors de la vérification technique, (IX) Absence de dossard; (X) Ne pas respecter correctement la manière de procéder devant de possibles accidents ou avaries en TC; (XI) Abandonner la course sans prévenir comme l'indique le règlement.

Pénalisation:

(I) Bloquer intentionnellement le passage d'un autre concurrent ou empêcher tout dépassement lorsqu'un pilote est rattrapé lors d'une spéciale chronométrée (10" jusqu'à la disqualification) (II) Se comporter de manière incompatible avec l'esprit sportif (10" jusqu'à la disqualification); (III) Ne pas suivre les instructions des commissaires, leur manquer de respect ou les déranger quand il ne devrait exister presque aucune conversation avec ceux-ci (10" jusqu'à la disqualification); (IV) Retard à un CH [5" pour chaque minute]; (V) Promptitude à un CH (10" pour chaque minute); (VI) S'arrêter entre un panneau jaune « Arrivée d'un TC » et un panneau de « fin de zone de contrôle » (20") (VII) Mal stationner sa MTB à la fin d'une section (10") (VIII) Départ anticipé (5").